



## **POLITIQUE QUALITÉ, ENVIRONNEMENT ET SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL**

À travers la présente Politique, la Direction de AEE Power EPC S.A.U renforce son engagement en faveur de la qualité, l'amélioration continue, la protection, la conservation et l'amélioration de la santé et la sécurité et de l'environnement.

La présente politique s'applique à l'activité de coordination de projets EPC du secteur de l'énergie (réseaux, centres de transformation et sous-stations) et constitue le document de référence du système de management intégré.

Cette Politique est appropriée au regard de la finalité, de la taille et de la complexité de l'organisation, incluant la nature, l'ampleur et les impacts environnementaux de ses activités, produits et services, et de la nature des risques et des opportunités en matière de santé et sécurité. Elle sert également de soutien à la direction stratégique.

À travers cette Politique, la Direction de AEE Power s'engage à :

- ▶ Respecter les exigences légales, réglementaires, contractuelles et toute autre exigence qu'elle pourrait souscrire.
- ▶ Identifier, évaluer et contrôler par ordre de priorité les risques et les opportunités liés à l'activité, en établissant un cadre de référence servant à fixer des objectifs cohérents avec cette Politique pour contribuer à l'amélioration de la performance environnementale et de la sécurité au travail.
- ▶ Assurer de bonnes conditions de travail en matière de santé et sécurité afin de prévenir les dommages et la dégradation de la santé des salariés, tout comme éliminer les dangers et réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail et encourager la participation des salariés et/ou de leurs représentants et les consulter dans la cadre des processus de prise de décisions liées à la santé et à la sécurité.
- ▶ Développer les compétences des salariés en matière d'environnement, de qualité et de sécurité au travail et garantir leur implication et leur engagement. Exiger aux fournisseurs de respecter toutes les dispositions et les clauses, tout comme collaborer à leur sensibilisation, formation et amélioration dans le but d'obtenir une croissance commune.
- ▶ Gérer les déchets, les rejets et les émissions dans l'atmosphère afin de prévenir la pollution et de réduire leurs effets sur la biodiversité et les écosystèmes à l'aide de mesures d'atténuation et d'adaptation ; veiller à utiliser des produits et des services contribuant au progrès de l'économie circulaire en tenant compte de tout le cycle de vie.
- ▶ Persévérer dans le développement des travaux orientés vers le client pour répondre à leurs attentes et mettre à leur disposition la culture de travail, l'expérience, le savoir-faire et les connaissances de l'organisation.
- ▶ Obtenir un fonctionnement efficace, efficient et sûr, aboutir à l'amélioration continue du Système de management, tout comme de la performance, de l'adaptation aux changements ; en définitive, faire progresser l'activité de l'entreprise.
- ▶ Fournir les informations opportunes aux groupes d'intérêt pertinents et favoriser la communication bidirectionnelle et les partenariats stratégiques pour partager le savoir-faire et progresser sur la voie des engagements communs.

La Direction de AEE Power, à son plus haut niveau, met en œuvre l'application de cette politique, s'assure que les informations sont disponibles et fournit les ressources nécessaires pour son exécution.

Fernando J. Pablo Bujanda  
Administrateur Délégué